

**Message important concernant la pénurie en rifampicine. Attention à lire l'intégralité de ce message et merci de diffuser aux membres de votre CLAT.**

Chers Collègues, Chers Ami(e)s,

Le réseau des CLAT se concerta avec l'ANSM pour apporter des informations et des solutions. **Deux problèmes : le délai d'obtention et l'approvisionnement des CLAT pour la rifampicine.**

- 1) **Les ITL.** La tension d'approvisionnement va durer **au moins** jusqu'à la fin de l'année. Il ne s'agit donc pas de différer le traitement des ITL mais de **commencer ou pas ce traitement**. Ce sera une monothérapie par isoniazide. Les sujets déjà sous traitement au début du contingentement poursuivent leur bithérapie comme prévu.
- 2) **Les tuberculoses.** Les traitements initiaux ou en cours sont standard. Les prescriptions initiales sont réservées aux CLAT et aux hospitaliers, les renouvellements sont possibles par des libéraux. Pour les hospitaliers : demander le traitement aux officines de ville ou au CLAT (pour les traitements délivrés par le CLAT) avec le formulaire **dès le début du traitement pour éviter un hiatus à la sortie d'hospitalisation**.
- 3) **Les formulaires d'accompagnement des ordonnances.** Doivent être **soigneusement remplis**, faute de quoi le délai d'obtention est majoré et cela impose aux pharmaciens un travail inutile.
- 4) **L'approvisionnement des CLAT. Toute votre attention. Cf fichier joint Procédure stock de sécurité.** Pour l'instant deux filières *qui ne concernent pas les CLAT non hospitaliers* : filière officine de ville, d'autre part filière pharmacie hospitalière à usage intérieur (PUI) y compris le CLAT hospitalier. Mais c'est compliqué : les PUI doivent tenir deux stocks et ne le savent pas toujours (1 pour le CLAT financé par le FIR et 1 autre pour les patients hospitalisés). De plus *les CLAT non hospitaliers (dits « non référencés » pour l'ANSM) n'ont pas accès à la filière officine ni hospitalière*. Une filière spécifique leur est donc créée, permettant l'entretien d'un stock « de sécurité » pour 15 jours selon leurs besoins.
- 5) **La procédure spécifique aux DROM-COM** a été précisée : <https://ansm.sante.fr/uploads/2024/06/07/20240607-rifampicine-procedure-drom-com.pdf>
- 6) **Prière de répondre aux messages qui vous sont éventuellement directement adressés par l'ANSM.**

Je vais créer sur le site des CLAT <https://splf.fr/clat/> un **fil d'information intitulé « Pénurie rifampicine »** que vous êtes priés de consulter à tout hasard régulièrement (ma secrétaire est en congé, c'est pourquoi cet envoi est effectué exceptionnellement à partir de ma boîte mail professionnelle).

Je rappelle le lien pour prendre connaissance de la procédure générale de prescription :  
<https://ansm.sante.fr/actualites/rifampicine-conduites-a-tenir-dans-un-contexte-de-fortes-tensions-dapprovisionnement>

Amicalement,

Dr P. Fraisse  
Coordonnateur du Réseau national des Centres de lutte  
antituberculeuse  
Responsable santé publique – Groupe pour la recherche  
et l'enseignement en infectiologie de la SPLF  
Service de pneumologie  
Nouvel hôpital civil  
67091 Strasbourg cedex  
Tél 0369550902  
([philippe.fraisse@chru-strasbourg.fr](mailto:philippe.fraisse@chru-strasbourg.fr))  
[philippe.fraisse.tuberculose@gmail.com](mailto:philippe.fraisse.tuberculose@gmail.com)

Secrétariat Mme Paulette HEILIGENSTEIN  
Tél 0369550379  
[paulette.heiligenstein@chru-strasbourg.fr](mailto:paulette.heiligenstein@chru-strasbourg.fr)

